

Arrêté fédéral

concernant

le crédit pour l'ameublement de l'Ecole polytechnique
fédérale.

(Du 16 novembre 1865.)

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

de la

CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu le message du Conseil fédéral du 18 septembre 1865,

arrête :

Ce qui restera à la fin de l'année 1865, du crédit alloué le
31 janvier 1863 pour l'ameublement de l'Ecole polytechnique fé-
dérale peut être reporté à l'année 1866.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.
Berne, le 8 novembre 1865.

Le Président: D' J. RUTTIMANN.

Le Secrétaire: J. KERN-GERMANN.

Ainsi arrêté par le Conseil national,
Berne, le 16 novembre 1865.

Le Président: A. R. PLANTA.

Le Secrétaire: SCHIESS.

Le Conseil fédéral décrète :

L'arrêté fédéral ci-dessus sera inséré dans la Feuille fédérale
suisse.

Berne, le 20 novembre 1865.

Le Président de la Confédération :
SCHENK.

Le Chancelier de la Confédération :
SCHIESS.

**Arrêté fédéral concernant le crédit pour l'ameublement de l'Ecole polytechnique fédérale.
(Du 16 novembre 1865.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1865
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	51
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.11.1865
Date	
Data	
Seite	6-6
Page	
Pagina	
Ref. No	10 060 018

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.